

DEUXIEME PHASE DU PLAN « ÉLECTRIFIONS LA FRANCE » : DES ANNONCES EN FAVEUR DE LA GEOTHERMIE

Dans le cadre de la deuxième phase du plan d'électrification de la France, le Gouvernement poursuit son soutien à la géothermie. Entre simplifications administrative et réglementaire, investissements financiers et augmentation des aides, l'Association française des professionnels de la géothermie se réjouit de ces annonces.

Lors de sa prise de parole évoquant la deuxième phase du plan d'électrification de la France, le 15 octobre 2026, Maud BREGEON, porte-parole du Gouvernement, Ministre déléguée chargée de l'Energie, a annoncé de nouvelles mesures pour faciliter le développement de la géothermie. L'Association française des professionnels de la géothermie salue ces mesures concrètes prévues pour lever les freins réglementaires, soutenir les investissements et mobiliser les acteurs de la filière.

- **Mesure 1 : simplifier les aides pour passer plus rapidement à la pompe à chaleur**

Concernant les pompes à chaleur individuelles air/eau et géothermiques, le soutien reposera désormais exclusivement sur les certificats d'économies d'énergie (CEE), sans complément de MaPrimeRénov'. Cette évolution vise à simplifier le parcours des ménages et à supprimer le temps d'instruction.

L'ambition : que 55 000 ménages modestes bénéficient d'une offre intégrée de pompe à chaleur et que la dynamique de hausse des ventes se poursuive pour atteindre **l'objectif d'un million de PAC installées en 2030**.

- **Mesure 2 : des procédures simplifiées pour les projets de géothermie**

Le Gouvernement prévoit également de faciliter l'installation de systèmes géothermiques dans les bâtiments grâce à une simplification des procédures administratives. Le relèvement à **2 MW du seuil d'autorisation** doit permettre à la plupart des projets à l'échelle d'un bâtiment de bénéficier d'une procédure allégée.

Cette évolution vise à faciliter la concrétisation des projets et à accélérer le déploiement de cette technologie sur l'ensemble du territoire.

Les porteurs de projet de réhabilitation de bâti d'intérêt patrimonial pourront également se référer à un guide Memopac réalisé par le Centre d'expertise de la pompe à chaleur, afin d'intégrer au mieux une pompe à chaleur dans leur logement, tout en respectant les enjeux architecturaux.

- **Mesure 10 : 100 M€ pour électrifier les réseaux de chaleur pour ne plus dépendre du gaz**

Dès janvier 2027, une enveloppe de **100 millions d'euros** permettra de soutenir la production centralisée de chaleur à partir de la géothermie et des pompes à chaleur pour les réseaux de chaleur. Ce dispositif s'adresse notamment aux collectivités territoriales et aux opérateurs de réseaux de chaleur et de froid.

L'ambition est de **doubler la part de la chaleur produite grâce à la géothermie dans les réseaux de chaleur d'ici 2030**, afin d'accélérer la sortie des énergies fossiles dans les bâtiments, en particulier dans les zones urbaines denses et les bâtiments collectifs.

D'ores et déjà mobilisée sur ce sujet aux côtés de la FEDENE, l'AFPG poursuit son travail de mobilisation des acteurs et actrices de la filière afin de mettre en service au plus tôt, une centaine de projets de géothermie pour une production de 7TWh comme indiqué dans la PPE3.

- **Mesure 11 : Renforcer les aides aux grandes pompes à chaleur pour les bâtiments afin de faire baisser les charges**

À compter de mars 2027, **les aides en faveur des grandes pompes à chaleur seront renforcées** pour les bâtiments collectifs et tertiaires, notamment les copropriétés, les logements sociaux, les entreprises et les collectivités.

Le dispositif renforcera l'incitation en faveur des systèmes 100 % électriques et conditionnera les aides destinées au logement collectif à des critères de qualité et de fabrication en Europe. L'objectif affiché est d'équiper **15 000 logements dans des bâtiments collectifs dès 2027**.

L'AFPG reste pleinement mobilisée pour accélérer le développement de la géothermie en France

Les mesures annoncées constituent des avancées positives pour la filière : elles contribuent à lever les freins au déploiement des projets, à renforcer leur financement et à mobiliser les acteurs publics et privés autour d'une ambition commune. L'AFPG poursuivra son engagement aux côtés des pouvoirs publics et de l'ensemble des professionnels pour transformer ces annonces en réalisations concrètes sur les territoires.

Énergie locale, renouvelable et décarbonée, la géothermie représente un levier majeur pour renforcer la souveraineté énergétique de la France, réduire durablement sa dépendance aux énergies fossiles et répondre aux besoins de chaleur des bâtiments et des réseaux de chaleur.

L'AFPG, l'Association française des professionnels de la géothermie

L'AFPG est l'organisation qui fédère et représente les professionnels français de la géothermie.

Contact Presse : Julie CAZAL - julie.cazal@afpg.asso.fr - 0674697800

www.afpg.asso.fr ; suivez l'AFPG sur LinkedIn